



# BIOTECH ESSENTIEL ACTION L'ORÉAL

- **Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie<sup>(1)</sup>** et une protection du capital à l'échéance, ci-après le « titre » ou le « produit ».
- **La formule de remboursement décrite dans ce document (et donc la protection du capital à l'échéance) s'entend brute, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.**
- **Code ISIN : FRSG00014OU0**
- **Durée d'investissement conseillée : 5 ans environ\***
- **Période de commercialisation : Du 26/02/2024 au 12/04/2024** (peut être différente dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 12/04/2024.
- **Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type « action ».**
- **Éligibilité :** Compte titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus) et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Épargne Retraite Individuel – « PERIn »)<sup>(2)</sup>.
- **Produit émis par SG Issuer<sup>(3)</sup>, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois,** bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale.

\* La maturité exacte du produit est de 5 ans et 2 mois.

<sup>(1)</sup> L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

<sup>(2)</sup> L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

<sup>(3)</sup> Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg SA, elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 16/02/2024, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

**Placement financier destiné aux investisseurs non professionnels**

**Communication à caractère promotionnel**

# OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'action L'Oréal (code ISIN : FR0000120321). Le remboursement du produit « Biotech Essentiel Action L'Oréal » est conditionné à l'évolution de cette action **dividendes non réinvestis** (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par cette action). Afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance, quelle que soit l'évolution de l'action, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 4,34%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 3,29%).

- **Un coupon inconditionnel de 4,50%**, versé à l'issue de l'année 1, quelle que soit l'évolution de l'action par rapport à son Niveau de Référence<sup>(1)</sup> à la date de constatation finale<sup>(2)</sup>.
- **Un coupon conditionnel de 4,50%**, versé à l'issue de chacune des années 2 à 5 si, à la date de constatation annuelle<sup>(2)</sup>, le niveau de l'action est supérieur ou égal à son Niveau de Référence<sup>(1)</sup>.
- Un remboursement du capital initial à l'échéance<sup>(2)</sup>, quelle que soit l'évolution de l'action à la date de constatation finale<sup>(2)</sup>, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 26/02/2024 et la date d'échéance. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

**Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Biotech Essentiel Action L'Oréal », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.** En cas d'achat après le 26/02/2024 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Le produit « Biotech Essentiel Action L'Oréal » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Biotech Essentiel Action L'Oréal » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé.

<sup>(1)</sup> Voir en page 4 pour la détermination du Niveau de Référence.

<sup>(2)</sup> Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

# AVANTAGES INCONVÉNIENTS

## AVANTAGES

- À l'issue de l'année 1, quelle que soit l'évolution de l'action par rapport à son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> un coupon inconditionnel de 4,50%<sup>(1)</sup>.
- Le produit verse à l'issue des années 2 à 5 un coupon de 4,50%<sup>(1)</sup>, si, à la date de constatation annuelle, le niveau de l'action est supérieur ou égal à son Niveau de Référence.
- À la date d'échéance, l'investisseur bénéficie du remboursement de son capital initial, quelle que soit l'évolution de l'action à la date de constatation finale, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).

## INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- Le Niveau de Référence correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action observés le 16 février 2024, le 23 février 2024, le 1<sup>er</sup> mars 2024, le 08 mars 2024, le 15 mars 2024, le 22 mars 2024, le 29 mars 2024, le 05 avril 2024 et le 12 avril 2024, ce qui pourra constituer un avantage ou un inconvénient suivant les cas.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'action du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> maximum de 4,34%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de 3,29%).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par l'action L'Oréal.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- L'investisseur ne bénéficie pas de la diversification du risque offerte par des sous-jacents actions tels que les indices de marchés actions.

<sup>(1)</sup> Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

<sup>(2)</sup> Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

# DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE

Le cours de clôture de l'action L'Oréal est observé le 16 février 2024, le 23 février 2024, le 1<sup>er</sup> mars 2024, le 08 mars 2024, le 15 mars 2024, le 22 mars 2024, le 29 mars 2024, le 05 avril 2024 et le 12 avril 2024.

**Le Niveau de Référence est alors égal à la moyenne des 9 cours de clôture ci-avant mentionnés.**

### Exemple illustratif :

Les cours ci-dessous sont donnés à titre exclusivement illustratif et ne préjugent en rien des cours qui seront effectivement constatés aux dates citées.

Dates d'observation	16/02/2024	23/02/2024	01/03/2024	08/03/2024	15/03/2024	22/03/2024	29/03/2024	05/04/2024	12/04/2024
Cours de clôture de l'action L'Oréal (en euros)	455,75	453,95	452,2	453,15	418,8	428,65	428	431,3	437,75

Dans cet exemple, la moyenne des 9 cours de clôture est égale à 439,95. Il s'agit alors du Niveau de Référence retenu pour l'action dans cet exemple.

## MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON INCONDITIONNEL

À l'issue de l'année 1<sup>(1)</sup>, quelle que soit l'évolution de l'action par rapport à son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> à la date de versement du coupon inconditionnel<sup>(1)</sup> :

**Un coupon inconditionnel de 4,50%**

## MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL

De l'année 2 à l'année 5, à chaque date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, jusqu'à l'échéance, on compare le niveau de l'action par rapport à son Niveau de Référence<sup>(1)</sup>.

### CAS FAVORABLE :

Si le niveau de l'action est supérieur ou égal à son Niveau de Référence<sup>(1)</sup>, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors à la date de versement du coupon<sup>(1)</sup> :

**Un coupon annuel de 4,50%**

### CAS DÉFAVORABLE :

Sinon, si le niveau de l'action est inférieur à son Niveau de Référence<sup>(1)</sup> :

**L'investisseur ne reçoit aucun coupon**

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

# DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 12/04/2029), on compare le niveau de l'action par rapport à son Niveau de Référence.

### CAS FAVORABLE :

Si le niveau de l'action est supérieur ou égal à son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> le 26/04/2029 :

**Le capital initial**  
+  
**Le dernier coupon conditionnel (défini ci-contre)**  
*(Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> maximum de 4,34% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de 3,29%)*

### CAS DÉFAVORABLE :

Si le niveau de l'action est inférieur à son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> le 26/04/2029 :

**Le capital initial**  
*(Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> inférieur ou égal à 3,53%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de 2,50%, dans le cas où tous les coupons ont été versés précédemment)*

<sup>(1)</sup> Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

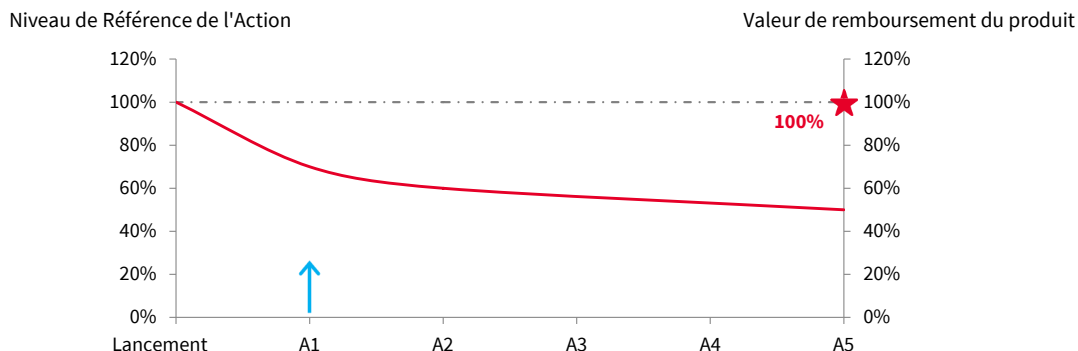
<sup>(2)</sup> Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

# ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

- ↑ Versement du coupon inconditionnel de 4,50%
- ↑ Versement du coupon conditionnel de 4,50%
- ★ Valeur de remboursement du produit
- Seuil de versement du coupon conditionnel (100% du Niveau de Référence)
- Évolution de l'action

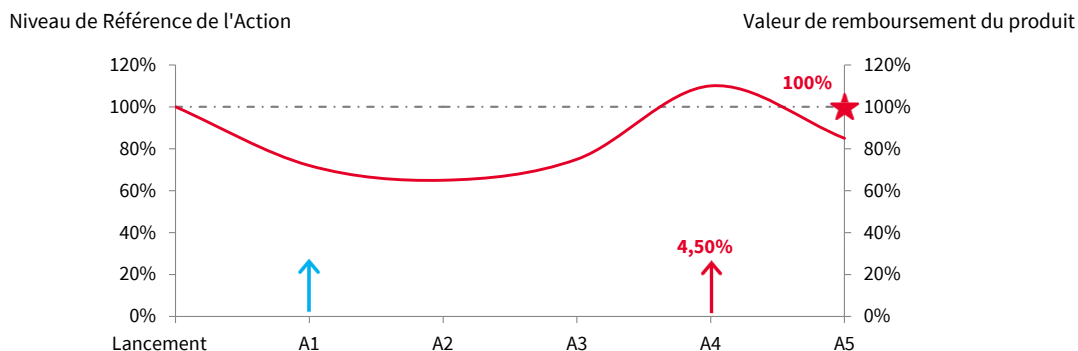
## SCÉNARIO DÉFAVORABLE

## MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À L'ÉCHÉANCE DU PRODUIT



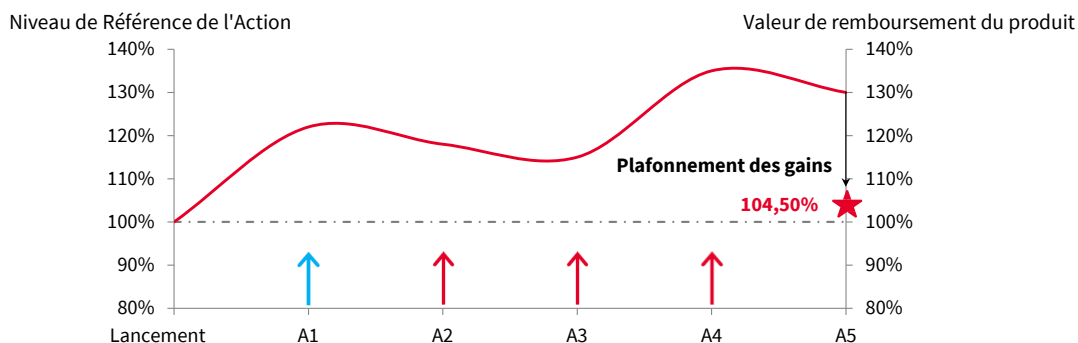
## SCÉNARIO MÉDIAN

## MARCHÉ BAISSIER À L'ÉCHÉANCE DU PRODUIT



## SCÉNARIO FAVORABLE

## MARCHÉ HAUSSIER À L'ÉCHÉANCE DU PRODUIT



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

# ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE

## MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À L'ÉCHÉANCE DU PRODUIT

- À l'issue de l'année 1, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> **un coupon inconditionnel de 4,50%**.
- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 2 à l'année 5, le niveau de l'action est inférieur à son Niveau de Référence. **Aucun coupon n'est alors versé à l'issue de ces années.**
- À la date de constatation finale, l'action est en baisse par rapport à son niveau initial (soit -50% dans cet exemple). **L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors, à la date d'échéance, le capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> est alors égal à 0,89%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de -0,12%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -12,55% pour un investissement direct dans l'action<sup>(3)</sup>.

## SCÉNARIO MÉDIAN

## MARCHÉ BAISSIER À L'ÉCHÉANCE DU PRODUIT

- À l'issue de l'année 1, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> **un coupon inconditionnel de 4,50%**.
- À la quatrième date de constatation annuelle, le niveau de l'action est supérieur ou égal à son Niveau de Référence. **L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors un coupon de 4,50% à l'issue de cette année.**
- À la date de constatation finale, l'action enregistre une baisse de -15%. **L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors, à la date d'échéance, le capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> est alors égal à 1,75%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de 0,74%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -3,10% pour un investissement direct dans l'action<sup>(3)</sup>.

## SCÉNARIO FAVORABLE

## MARCHÉ HAUSSIER À L'ÉCHÉANCE DU PRODUIT

- À l'issue de l'année 1, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> **un coupon inconditionnel de 4,50%**.
- À l'issue de chacune des années 2, 3 et 4, le niveau de l'action est supérieur ou égal à son Niveau de Référence. L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors un coupon de 4,50% à l'issue de ces années.
- À la date de constatation finale, l'action est en hausse par rapport à son Niveau de Référence (soit +30% dans cet exemple). **L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors, à la date d'échéance, le capital initial majoré du coupon conditionnel au titre de cette année, soit 104,50% du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> est alors égal à 4,34%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de 3,29%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de 5,21% pour un investissement direct dans l'action<sup>(3)</sup>, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

<sup>(1)</sup> Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

<sup>(2)</sup> Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

<sup>(3)</sup> Le Taux de Rendement Annuel Brut pour un investissement direct dans l'action est calculé hors frais et hors dividendes.

# PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

## ZOOM SUR L'ACTION L'ORÉAL

L'Oréal fabrique des cosmétiques. Ceux-ci incluent mascara, brillant à lèvres, fond de teint, fard à paupières, vernis à ongles, rouge à lèvres, poudre, fard à joues et correcteur de teint, ainsi que des produits de soins pour la peau, les cheveux et le corps. Ses clients sont dans le monde entier.

Création	Secteur	Notation S&P	Notation Moody's	Chiffre d'affaires	Résultat net, part du groupe	Dette nette	Capitaux propres
1909	Produits de soins personnels	AA	Aa1	38 260,6 M€ en 2022 (32 287,6 M€ en 2021)	5 706,6 M€ en 2022 (4 597,1 M€ en 2021)	3 033,2 M€ au 31/12/2022 (3 586,4 M€ au 31/12/2021)	27 186,5 M€ au 31/12/2022 (23 592,6 M€ au 31/12/2021)

Se référer au site internet de L'Oréal pour plus d'informations : <https://www.loreal-finance.com/fr> ou au site internet : <https://www.boursorama.com/cours/1rPOR/>

Sources : Bloomberg et site internet de L'Oréal, au 15/02/2024



LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



# PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT



## ÉVOLUTION DE L'ACTION L'ORÉAL



Source : Bloomberg, au 15/02/2024

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	<b>Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une protection du capital à l'échéance.</b>
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg SA, elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.
Garant de la formule et des sommes dues	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 16/02/2024, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	EUR
Code ISIN	FRSG000140U0
Sous-jacent	Action L'Oréal (Code Bloomberg : OR FP Equity) <b>dividendes non réinvestis</b> (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par cette action).
Éligibilité	Compte titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus) et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Épargne Retraite Individuel – « PERIn »).
Offre au Public	France (dispensée de la publication du prospectus)
Protection du capital	Oui, à l'échéance uniquement.
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale.
Période de commercialisation	Du 26/02/2024 au 12/04/2024. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 12/04/2024. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite.
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Date d'émission	26/02/2024
Date d'échéance	26/04/2029
Dates de détermination du Niveau de Référence	16/02/2024 ; 23/02/2024 ; 01/03/2024 ; 08/03/2024 ; 15/03/2024 ; 22/03/2024 ; 29/03/2024 ; 05/04/2024 ; 12/04/2024
Dates de constatation annuelle	13/04/2026 ; 12/04/2027 ; 12/04/2028 ; 12/04/2029 (finale)
Date de versement du coupon inconditionnel	30/04/2025
Dates de versement du coupon conditionnel	27/04/2026 ; 26/04/2027 ; 28/04/2028 ; 26/04/2029
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1% de la Valeur Nominale.
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 1,5% du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat.
Cotation	Euronext Paris
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts.
Publication de la valeur liquidative	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les jours et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 12/04/2024 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Finalyse.

# INFORMATIONS IMPORTANTES

## FACTEURS DE RISQUE

**RISQUE RELATIF À L'INFLATION : SI LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ACTUEL CARACTÉRISÉ PAR UN NIVEAU D'INFLATION ÉLEVÉ PERDURAIT TOUT AU LONG DE LA DURÉE DE VIE DU PRODUIT, LE RENDEMENT « RÉEL » DU PRODUIT, CORRESPONDANT À SON RENDEMENT AUQUEL EST SOUSTRAIT LE TAUX D'INFLATION, POURRAIT ÊTRE NÉGATIF.**

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Du fait de la crise géopolitique actuelle impliquant la Russie et l'Ukraine, les marchés financiers traversent un grave ralentissement marqué par une baisse de la valeur des actifs négociés sur ces marchés, une volatilité accrue et une forte incertitude. Dans ces conditions de marché difficiles, les investisseurs doivent, avant de prendre une décision d'investissements, analyser en profondeur les risques et les avantages de telles décisions, en tenant compte de toutes les implications potentielles de la situation actuelle. Les facteurs de risque sont notamment :

**Risque de crédit :** Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité :** Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

**Risque de perte en capital :** Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

**Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant :** Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

## OFFRE AU PUBLIC DISPENSÉE DE LA PUBLICATION DU PROSPECTUS

Aucun prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ne sera établi pour ce produit. L'offre, la vente et la distribution en France ne peuvent être faites qu'après (a) des prestataires de services d'investissement liés à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers; et/ou (b) des investisseurs qualifiés (autres que des particuliers) et/ou d'un cercle restreint d'investisseurs, tels que définis et conformément aux articles L.411-1, L.411-2, L.411-2-1, D.411-1 et D.411-4 du Code monétaire et financier français.

**Restrictions générales de vente :** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

**Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers :** Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

**Caractère promotionnel de ce document :** Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

**Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues :** Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

**Performances sur la base de performances brutes :** Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

**Données de marché :** Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

**Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit :** Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclage de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

**Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) :** Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

**Restrictions de vente aux États-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des États-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") :** Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des États-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des États-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des États-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des États-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des États-Unis" («Non-United States persons»), sera considérée comme une personne ressortissante des États-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des États-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en œuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les U.S. Risk Retention Rules) (une Risk Retention U.S. Person). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

**Agrément :** Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.** Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

**Disponibilité du document d'informations clés :** La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmarkets.com>.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : <https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/informations-conformite-reglementation/informations-utiles/reclamation-client/>

## **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

17 cours Valmy - 92987 Paris  
La Défense Cedex  
Siège Social : Société Générale,  
29 Boulevard Haussmann,  
75009 Paris  
Société anonyme au capital de  
1 003 724 927,50 euros au 17 novembre 2023  
Numéro SIRET : 552 120 222 00013  
Numéro APE : 651C  
ADEME : FR231725\_03IVZM  
Société Générale est un établissement de  
crédit de droit français agréé par l'ACPR